

**Conseil d'Administration du 29 novembre 2018**

**Lycée Blaise Pascal**

**Motion**

Les professeurs du lycée Blaise Pascal de Charbonnières tiennent à exprimer leurs inquiétudes devant la mise en place de la réforme du bac et du lycée.

Cette réforme, censée favoriser la réussite des futurs bacheliers dans le supérieur, aurait nécessité un calendrier permettant une large concertation avec le supérieur pour déterminer les associations de spécialités les plus pertinentes pour chaque formation post bac. Ce manque d'informations est anxiogène pour les élèves et leurs familles ainsi que pour les enseignants devant les renseigner.

De plus, la réforme du lycée prévue, force les élèves à savoir précisément, dès la fin de la seconde, quelles études ils veulent poursuivre après le bac.

Concernant les programmes, les informations arrivent au compte-goutte, certaines n'étant pas encore données, par exemple les modalités d'évaluation au baccalauréat. Nous regrettons le passage en force que constitue leur fabrication ad hoc, dans la non transparence et l'absence d'une réelle concertation en amont.

Cette réforme ne va pas simplifier le baccalauréat, ni le rendre moins stressant. Actuellement, les élèves passent 12 à 13 épreuves en fonction des séries. Désormais, ils devront en passer 21 : 6 épreuves finales et 15 épreuves communes (réparties entre le second trimestre de la Première et le second trimestre de la Terminale) En outre, le contrôle continu qui a été évoqué aboutira inmanquablement à des inégalités entre établissements, et des pressions sur les enseignants sont à craindre. La multiplication des temps d'évaluations se fera d'ailleurs au détriment du temps d'enseignement et mettra les élèves sous pression à chaque évaluation.

Les grilles horaires font apparaître une baisse de l'horaire-élève et de l'enveloppe complémentaire destinée à assurer les cours d'option, de DNL (discipline non linguistique), les allègements ou dédoublements nécessaires pour certains cours. Ainsi en seconde l'horaire élève passe de 28H30 à 26h et les heures d'aide personnalisée passent de 2 heures par semaine (72 h annuelles) à 54 heures annuelles. En terminale, l'enveloppe complémentaire passe de 10 à 8h par classe. Cette enveloppe complémentaire réduite amènera à faire des choix qui ne seront que budgétaires et pas nécessairement pédagogiques. Certaines sections et matières perdent encore des heures. Certaines matières n'ont pas de professeurs formés, les établissements ne pourront donc pas proposer ces options. Les élèves souhaitant choisir ces options pourraient être amenés à suivre des enseignements sur plusieurs établissements ou par correspondance.

Cette réforme à travers les baisses horaires qu'elle va entraîner va se traduire par une dégradation de la qualité de l'enseignement pour les élèves et par des suppressions de postes pour les enseignants.